

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 novembre 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.238

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 octobre et de la séance ordinaire du 8 octobre 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 octobre et de la séance ordinaire du 8 octobre 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.239

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 octobre et de la séance ordinaire du 8 octobre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Date des ventes-débarras pour l'année 2016

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.240

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2016 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- - 14 et 15 mai 2016
- - 11 et 12 juin 2016
- - 09 et 10 juillet 2016
- - 13 et 14 août 2016
- - 3, 4 et 5 septembre 2016

ADOPTÉE

2.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2016, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.241

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016, à 19h30, aux dates suivantes :

- | | | |
|----|-----------|------|
| 21 | janvier | 2016 |
| 11 | février | 2016 |
| 10 | mars | 2016 |
| 07 | avril | 2016 |
| 12 | mai | 2016 |
| 09 | juin | 2016 |
| 07 | juillet | 2016 |
| 11 | août | 2016 |
| 08 | septembre | 2016 |
| 13 | octobre | 2016 |

10 novembre 2016
08 décembre 2016

ADOPTÉE

2.3 Rapport du maire sur la situation financière

Monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la ville, tel que le requiert la loi. Ce rapport est accompagné de :

- ✓ La liste des contrats de plus de 25 000\$;
- ✓ La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$
- ✓ L'information relative à la rémunération des élus

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.242

DE PUBLIER le rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2.4 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Michel Mendes

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.243

DE NOMMER monsieur Michel Mendes à titre de maire suppléant et que ce dernier agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 13 novembre 2015 jusqu'au 11 février 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

2.5 Proposition de recommandation – Rapport Perrault

Considérant que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics ;

Considérant que le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable ;

Considérant que le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ ;

Considérant que le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger ;

Considérant que le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec ;

Considérant que les recommandations du rapport « Faire confiance », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements ;

Considérant que les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens ;

Considérant que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités ;

Considérant qu'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.244

QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

ADOPTÉE

2.6 Approbation du budget 2016 de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTEUDM)

CONSIDÉRANT que la ville fait partie de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.245 D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'année 2016, au montant de 1 050 392 \$, impliquant une quote-part de 542 142 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable en quatre (4) versements.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.414.00.959.

ADOPTÉE

2.7 Approbation du budget 2016 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la ville fait partie de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.246 D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'année 2016, au montant de 9 155 300 \$, impliquant une quote-part de 3 355 512 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.8 Entente pour transfert à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, des amendes pénales et criminelles

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.247 DE CONFIRMER l'entente pour le versement directement à la régie des sommes relatives à des amendes et des frais perçus des contrevenants aux lois et règlements dont l'application et la procédure ont été initiées par le corps de police de la régie.

ADOPTÉE

2.9 Politique portant sur le vol en milieu de travail

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique sur le vol en milieu de travail ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.248 D'ADOPTER la Politique portant sur le vol de biens et de temps en milieu de travail à la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.10 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 29 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-11-12.249 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Comité Loisirs des Cascades/ Événement bénéfice	400 \$
Opération Nez Rouge/Activités annuelles	250 \$
Fondation Sercan/Levée de fonds	145 \$
Club social Heritage / Événement bénéfice	200 \$
Légion Royale Canadienne / Événement bénéfice	80 \$
Légion Royale Canadienne/ Couronne commémorative	80 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.11 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 29 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2015-11-12.250 D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Rachel Tousignant	100,00 \$
Colombe Gagné-Henley	100,00 \$
Michael Dafoe	100,00 \$
Françoise Dusseault	100,00 \$
Eugénie Goupille	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.12 Vente du Manoir Grand-Moulin phase 1 - Signature d'une mainlevée

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2015-11-12.251

DE SIGNER avec le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux des Laurentides la mainlevée de toutes hypothèques, priorités, conditions spéciales, clauses pénales et clauses résolutoires résultant des actes suivants :

- acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 11 461 633 ;
- acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 12 489 773 ;
- acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 14 070 933, mais pour autant que cela concerne le lot 5 791 517.

Le maire est autorisé à signer ladite mainlevée, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 4 novembre 2015
- Commission circulation et toponymie du 13 octobre 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1564 - Règlement modifiant le Règlement n°1139.02 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 8 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir une disposition pour les employés de bureau prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.252 D'ADOPTER le Règlement n°1564 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n°1139.02 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1565 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de régler les activités présentant de la nudité

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 8 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet :

- D'interdire, dans toutes les zones où la classe d'usage « Commerce » est autorisée, toute activité présentant de la nudité, totale ou partielle, sur un terrain commercial ;
- D'autoriser dans la zone R4-57 l'usage « Activité présentant de la nudité, totale ou partielle ».

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.253 D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1565 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de régler les activités présentant de la nudité* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2015

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2015 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 664 489,69 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 254 962,20 \$

5.2 Émission – Carte de crédit

CONSIDÉRANT que beaucoup d'achats doivent être faits par internet ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-11-12.254 D'AUTORISER la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes à délivrer une carte de crédit à l'intention de madame Julie Guindon, directrice des Finances, à même le compte général de la ville, pour une limite de crédit de 10 000 \$.

ADOPTÉE

5.3 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 30 septembre 2015
- État prévisionnel des activités financières.

6. Greffe

6.1 Vente pour défaut de paiement des taxes – Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
et unanimement résolu

2015-11-12.255 D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, le jeudi 11 février 2016, à 10h, à l'Hôtel de Ville, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exception des immeubles suivants :

- ✓ Dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 100 \$;

ADOPTÉE

6.2 Vente pour taxes – Autorisation au greffier d'enchérir

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
et unanimement résolu

2015-11-12.256 D'AUTORISER le greffier à enchérir jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales et scolaires) et des frais encourus, lors de la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes, le 11 février 2016.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Confirmation de permanence au service des Finances

CONSIDÉRANT que mesdames Marie-Claude Lacroix et Isabelle Dessureault ont terminé la période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Guindon, directrice des Finances et trésorière, datée du 10 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.257

D'ACCORDER la permanence de madame Marie-Claude Lacroix, à titre d'employée régulier au poste de préposée à l'évaluation/taxation, à compter du 27 octobre 2015, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

D'ACCORDER la permanence de madame Isabelle Dessureault, à titre d'employée régulier au poste de préposée à la perception, à compter du 30 octobre 2015, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel temporaire – Gestion du Territoire

CONSIDÉRANT la libération d'un poste suite au départ d'un employé à la retraite ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 29 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.258

D'ENGAGER madame Carole Léveillée, à titre d'employée temporaire, au poste de magasinier, à compter du 3 novembre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.3 Nomination de personnel permanent à la Gestion du territoire – section Travaux publics

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Patrick Huet au poste de chauffeur de camion et de machinerie légère ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les besoins de main-d'œuvre à la Gestion du territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 12 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.259

DE NOMMER monsieur Jason Morrisson à titre d'employé régulier, au poste de concierge, à la Gestion du territoire, à compter du 9 novembre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.4 Nomination de personnel permanent – Brigadier scolaire

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Gaston Blouin au poste de brigadier scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les besoins de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 29 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.260

DE NOMMER madame Sylvie Weil-Brenner à titre d'employée régulière, au poste de brigadière scolaire, à compter du 9 novembre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.5 Engagement de personnel surnuméraire – Brigadier scolaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les besoins de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 29 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.261

D'ENGAGER monsieur Jean-Pierre Deraîche, à titre d'employé surnuméraire, au poste de brigadier scolaire, à compter du 9 novembre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.6 Engagement de personnel cadre – Coordonnateur aux loisirs

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de coordonnateur aux loisirs, permanent à temps partiel 3 jours/semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 12 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.262

D'ENGAGER madame Marie-Christine Pinard à titre d'employée cadre permanent à temps partiel, au poste de coordonnateur aux loisirs, à compter du ou vers le 30 novembre 2015, avec une probation de 6 mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.7 Lettre d'entente – Abolition du poste de contremaître à la voirie

CONSIDÉRANT le projet de réorganisation administrative à la Gestion du territoire ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes

et unanimement résolu

2015-11-12.263

DE SIGNER l'entente avec l'employé matricule 6103006 concernant l'abolition du poste de contremaître à la voirie et la fin de son emploi : le directeur général est autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.264

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	60, 10 ^e Avenue (lot 1 605 383)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-679 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale d'une habitation unifamiliale isolée. Le revêtement sera en bardeaux de cèdre rouge teint avec une teinture semi-transparente, les colonnes de la galerie et le fascia seront en lambris de pin embouveté et les fenêtres seront en vinyle brun.
B)	123-125, 14 ^e avenue (Lot 5 745 223)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-688 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment unifamilial avec logement d'appoint isolé. Les dimensions sont de 9.75 mètres de largeur par 11.30 mètres de profondeur et 9.1 mètres de hauteur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brune et un parement de briques de couleur nuancé de beige. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement de bois et couleur brune. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur brun foncée et la toiture est en bardeaux d'asphalte brun.
C)	127-129 14 ^e avenue (Lot 5 745 222)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-689 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment unifamilial avec logement d'appoint isolé. Les dimensions sont de 9.75 mètres de

	largeur par 11.30 mètres de profondeur et 9.1 mètres de hauteur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type CanExel, de couleur brune et un parement de briques de couleur nuancé de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement de bois et couleur brune. Les portes sont en aluminium noir et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
D) 1750, chemin d'Oka (Lot 1 973 875)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-706 pour le projet de remplacement des vinyles dans les enseignes existantes aux couleurs et nom des nouveaux propriétaires.
E) 1910, chemin d'Oka (Lot 1 973 781)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-692 pour le projet d'installation des enseignes du restaurant Coq au Vin. Les panneaux de vinyle seront remplacés par de nouveaux, aux couleurs et graphisme du nouvel établissement. Aucun changement dans les dimensions, formes et éclairage.
F) 104, 8 ^e avenue (Lot 1 606 520)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-679 pour le projet de rénovation complète d'un bâtiment quadruplex. La façade principale sera en pierre de couleur gris ainsi qu'en déclin «Canexel» assorti. Les autres façades seront dans le même déclin «Canexel». Les portes fenêtres ainsi que les parements seront en aluminium de couleur blanc.

ADOPTÉE**9. Travaux publics****9.1 Adjudication du contrat pour le nettoyage des conduites d'égout (Appel d'offres GT2015-016)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des conduites d'égout ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
National Vacuum Inc.	39 068,51 \$
ABC Environnement inc.	42 368,29 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 27 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-11-12.265

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage des conduites d'égout, à National Vacuum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 39 068,51 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-016. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.412.00.536, 02.415.00.521 et 02.417.01.532.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison de 2 camionnettes 7 passagers (Appel d'offres GT2015-018)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 2 camionnettes 7 passagers ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseurs	Montant
Grenier Chrysler	48 620,63 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 27 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.266

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison de 2 camionnettes 7 passagers, à Grenier Chrysler, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 48 620,63 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-018. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.724 et 02.718.00.724.

ADOPTÉE

9.3 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette de style Pick-up (Appel d'offres GT2015-020)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette de style Pick-up ;

CONSIDÉRANT les deux soumissionnaires suivants ;

Fournisseurs	Montant
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	31 397,37 \$
Blainville Ford inc.	34 648,86 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 10 novembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.267

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette de style Pick-up à Grenier Chrysler Dodge Jeep inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 31 397,37\$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-020. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.724.

ADOPTÉE

9.4 Rejet des soumissions du contrat pour la réfection de diverses salles de bain (Appel d'offres GT2015-017)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de diverses salles de bain ;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont supérieures à 100 000 \$;

Fournisseurs	Montant
Construction Désormeaux et Bibeau inc.	133 141,05 \$
Constructions Buram inc.	138 628,81 \$

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.268

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2015-017.

ADOPTÉE

9.5 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Engagement de la ville – Années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère, datée du 24 août 2015, demandant à la ville de soumettre le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre 2015 année ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1er octobre 2015 et le 31 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que la ville doit transmettre une résolution du conseil municipal pour la programmation de travaux révisés ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.269

DE PRÉSENTER la programmation de travaux révisés confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre 2015, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars 2016 en vertu du Programme de subvention TECQ 2014-2018 ;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

D'ATTESTER que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La présente résolution remplace la résolution 2015-10-08.234.

ADOPTÉE

9.6 Dépôt au MAMOT du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention de la Ville de Deux-Montagnes pour le renouvellement des infrastructures vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire exige aux municipalités qu'un nouveau plan d'intervention soit déposé d'ici le 1^{er} janvier 2016 pour toutes demandes de subvention de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé une demande d'approbation d'une programmation partielle pour le programme de la TECQ 2014-2018 basée sur sa programmation prioritaire du plan d'intervention antérieur pendant la préparation de son nouveau plan ;

CONSIDÉRANT que la Ville déposera prochainement une programmation complémentaire de travaux basée sur son nouveau plan d'intervention afin d'utiliser la totalité de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, réalisée par la firme Cima +, a été succinctement expliqué au conseil ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2015-11-12.270

D'AUTORISER la firme Cima + à soumettre, au nom de la Ville, le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

DE NOMMER monsieur Martin Pelletier, comme répondant et personne autorisée à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis dans le cadre du nouveau plan d'intervention.

ADOPTÉE

9.7 Contrat de services professionnels en mécanique du bâtiment pour la construction d'une annexe au chalet du parc Central

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.271

DE RETENIR les services de BSA Groupe Conseil, pour le contrat de services professionnels en mécanique du bâtiment pour la construction d'une annexe au chalet du parc Central pour la somme de 9 500 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.757.01.722.

ADOPTÉE

9.8 Entente avec le Grenier populaire des Basses Laurentides pour la récupération des halocarbures

CONSIDÉRANT que le Grenier populaire des Basses-Laurentides a mis sur pied un service de récupération des halocarbures inclus dans les appareils électroménagers et les climatiseurs domestiques ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente pour la récupération des halocarbures, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-11-12.272

DE SIGNER avec Grenier populaire des Basses-Laurentides l'entente pour la récupération des halocarbués pour l'année 2015/2016 au coût de 1 351,33 \$, plus taxes : le maire est autorisée à signer l'entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Ouellet, de Dépannage Saint-Agapit, à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors du barrage routier serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 27 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.273

D'AUTORISER Dépannage Saint-Agapit :

- À TENIR la Guignolée annuelle le 29 novembre 2015, entre 12h et 17h.

- À TENIR un barrage routier, le samedi 12 décembre 2015 ou le 19 décembre 2015 en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades, entre 10 h et 16 h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.2 Versement d'aide financière – Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2016

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

et unanimement résolu

2015-11-12.274 D'OCTROYER une aide financière de 4 500 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2015, le 30 janvier 2016.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.3 Entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec – Adhésion au programme Biblio-Aidants

CONSIDÉRANT que Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants, offert par les bibliothèques publiques québécoises par l'entremise de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) ;

CONSIDÉRANT que ce service sera à la disposition de tous les utilisateurs de la Bibliothèque ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2015-11-12.275 DE SIGNER l'entente pour l'adhésion au programme Biblio-Aidants, pour la période du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016 : madame Pascale Dupuis, Bibliothécaire en chef, est autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

10.4 Programme intermunicipalité 2016 - Adhésion

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a participé au programme de 1991 à 2006 et qu'il serait enrichissant de renouveler cette expérience ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de coût budgétaire associé à la participation de ce programme ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour retourner les documents requis est le 20 décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-11-12.276 DE SIGNER le contrat d'engagement au programme intermunicipalités 2016, et d'offrir un emploi au camp de jour à un étudiant du programme en provenance de la France : monsieur Roch Langelier, directeur du SLCVC, est autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

10.5 Dons d'heures de glace – Tournoi de Ringuette & hockey mineur

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-11-12.277

D'OCTROYER aux organismes suivants des heures de glace, gratuitement, à l'aréna Olympia :

- Association de ringuette de Deux-Montagnes, pour la 17e édition du tournoi de ringuette : 61 heures ;
- Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes, pour le tournoi provincial Pee-Wee : 78,5 heures.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h34.
Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.

- * Dépôt d'une pétition par Gabrielle Métivier concernant le rétablissement d'un arrêt aux Cascades par le CIT.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h par le maire.

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier